

CONSEIL MUNICIPAL LORIOL

La réunion du Conseil Municipal de la ville de LORIOL aura lieu le :

Lundi 25 juillet 2016 à 18 heures 30 à la Mairie de LORIOL

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

Délibération	Rapport annuel d'activité service assainissement		Jean-Marc PEYRET
Délibération	Délégation du service public assainissement	$\qquad \Longrightarrow \qquad$	David VIGUIER
Délibération	Service prévention : participation Livron	$\qquad \qquad \Longrightarrow \qquad$	Claude AURIAS
Délibération	Ciné Pass		Jean-Pierre MACAK
Délibérations	Personnel communal :	\Longrightarrow	Pierre LESPETS
	Poste de secrétaire aux services techniques (modification) Promotion interne Poste à la bibliothèque scolaire (modification) Mise à disposition - CCAS/commune (cantine) Poste à la police municipale (modification)		9
Délibération	Tarifs piscine		Thomas DUC
Délibération	Spectacle salle J. Clément : Trompettiste	$\qquad \Longrightarrow \qquad$	Alain DOILLON
Délibération	Marché resto scolaire	\Longrightarrow	Jean-Pierre MACAK
Délibération	Enquête publique - rivière drôme - extraction de graviers	\Longrightarrow	Pierre LESPETS
Délibération	Approbation de la modification n° 8 du PLU	\Longrightarrow	Catherine JACQUOT
Délibération	Cession de l'immeuble communal cadastré section ZE n° 93	\Longrightarrow	Claude AURIAS Jean-Pierre MACAK





COMPTE RENDU DEFINITIF CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juillet 2016

**

Date de convocation du Conseil Municipal: 19 juillet 2016

<u>Présents</u>: Messieurs Claude AURIAS, Pierre LESPETS, Jean-Pierre MACAK, Jean-Marc PEYRET, Alain DOILLON, Pierre MAIA, Nicolas AUDEMARD, David VIGUIER, Samuel MARTINS, Thomas DUC, Jérémy RIOU, Alain DELBET, Jacques MALSERT, Christophe GAVARIN, Mesdames Catherine JACQUOT, Yvette DILLE, Martine MARIN, Christiane MARTY, Françoise BRUN, Olivia ROUGNY, Catherine BALLIGAND POULENAS,

<u>S'étaient excusés et avaient donné pouvoir</u>: Messieurs Jacques FAYOLLET, Mesdames Hanna FAURIEL, Lucette RODILLON, Marie-Pierre MICHEL, Isabelle JAUBERT, Céline POURCHAILLE,

Absentes: Mesdames Christina REBOULET, Béatrice REYMOND LEBRUN,

A été élu secrétaire de séance : Samuel MARTINS

**

Ordre du jour :

- Rapport annuel d'activité service assainissement
- Délégation du service public assainissement
- Service prévention : participation Livron
- Ciné Pass
- Personnel communal: poste de secrétaire aux services techniques (modification), promotion interne, poste à la bibliothèque scolaire (modification), mise à disposition – CCAS/commune (cantine), poste à la police municipale (modification),
- Tarifs piscine
- Spectacle salle J. Clément : trompettiste
- Marché resto scolaire
- Enquête publique rivière Drôme extraction de graviers
- Approbation de la modification n°8 du PLU
- Cession de l'immeuble communal cadastré section ZE n° 93

*

Monsieur le Maire constate en début de séance après comptage la présence de 21 élus et procurations

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18 h 40. En début de conseil, à l'initiative de M. le Maire, l'assemblée respecte une minute de silence en hommage aux victimes de Nice.

Le conseil municipal a pris connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation. Après discussion et précisions, l'assemblée communale a approuvé également à l'unanimité le compte rendu du précédent conseil après avoir échangé au sujet du passage relatif à la baisse des dotations de l'Etat.



Rapport d'activité - assainissement (081)

Le Conseil municipal prend connaissance, par l'intermédiaire de Monsieur Peyret, adjoint chargé de l'assainissement, du rapport annuel 2015 du service assainissement (réseau et station d'épuration). Ce rapport établi par la SDEI, société fermière, fait état d'éléments financiers et d'éléments techniques relatifs à la gestion du réseau assainissement. Le conseil municipal prend note de la présentation du rapport.

VOTE UNANIME

Délégation de service public assainissement (082)

Monsieur Viguier, conseiller municipal délégué, rappelle que le service public de l'assainissement collectif de la commune est actuellement délégué à la société SDEI sous la forme d'un contrat d'affermage arrivant à échéance le 31 décembre prochain. Une procédure de renouvellement du délégataire a été lancée en début d'année 2016. M. Viguier rappelle les éléments de procédure et de calendrier ; il présente également les critères de choix mis en évidence par la commission chargée de l'analyse des offres (valeur technique, éléments financiers, environnement). Au final deux propositions font l'objet d'une comparaison détaillée ; celles-ci sont présentées à l'assemblée communale. Les élus municipaux échangent sur ce point. M. Gavarin appelle l'attention sur les incertitudes liées aux formules d'actualisation et de stabilité des prix ; M. Malsert observe que le critère d'analyse lié au développement durable (5% de pondération) n'était pas assez pris en considération ; Mme Jacquot note qu'il serait souhaitable de se rendre compte de la réalité de la baisse du montant facturé. Au vu du rapport de la commission d'ouverture des plis et du rapport de Monsieur le Maire sur le choix du délégataire prochain adressé au élus 15 jours avant le conseil, l'assemblée décide de confier à compter du 1^{er} janvier 2017, le service de l'assainissement à la société SAUR pour une durée de 9 ans. Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat d'affermage avec ladite société.

VOTE UNANIME

Service prévention spécialisée – partenariat Livron/Loriol (083)

Monsieur le Maire rappelle que les communes de Livron et de Loriol ont établi de 2012 à 2015 un partenariat par l'intermédiaire d'un service commun, pour les actions de prévention spécialisée s'adressant à un public de préadolescents et jeunes adultes. Trois postes avaient été créés et financés par le Département de la Drôme. Depuis le 1^{er} janvier, le département ne finance que les postes agissant sur certains quartiers prioritaires à hauteur forfaitaire de 35 000 € par poste, soit deux postes pour la commune de Loriol. La commune de Livron ne bénéficie pas dudit financement mais afin de poursuivre les actions et suivis entamés entre 2012 et 2015 sur les deux communes, il est proposé de définir un partenariat pour le financement d'un poste de médiateur social basé à Livron.

L'opposition municipale, par la voix de M. Malsert, se dit opposé à cette participation financière ; regrette le désengagement du conseil Départemental quant au financement des postes de prévention et précise que le contribuable Loriolais n'a pas à compenser ledit désengagement. Monsieur le Maire rappelle que cette convention n'est valable uniquement pour l'année 2016 afin d'assurer la dynamique du service prévention.

Les élus autorisent Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat ayant pour mission la mise à disposition en faveur de la commune de Loriol d'un agent de la commune de Livron **affecté** au service prévention à raison de 9 heures hebdomadaires (dans le cadre d'une enveloppe financière annuelle de $10\ 000\ \in$).

21 + 06 VOTANTS : POUR 22 CONTRE 05

Ciné pass pour les CP des écoles de Loriol - convention (84)

M. Macak expose que dans le cadre de l'action en faveur de l'accès à la culture notamment au cinéma des élèves des écoles élémentaires de Loriol, la commune souhaite mettre en place un dispositif Ciné pass, visant à octroyer à chaque élève du CP un pass ou chèque d'une valeur de 4€ pour les films destinés au jeune public. Par suite, sachant que le tarif de ces films est de 5 €, il ne restera à charge de l'enfant qu'1€ (voire 0.50€ en plus en cas de séance en 3D).

M. Delbet estime qu'il aurait été plus simple (pour la gestion comptable du dispositif) que la commune prenne en charge la totalité du ticket à 5€. M. le Maire précise qu'il s'agit d'une expérience pour une année dont il conviendra de mesurer les effets.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer avec la régie socioculturelle une convention ciné pass pour l'année scolaire 2016/2017.

VOTE UNANIME

Personnel communal - transformation d'un poste emploi administratif (085)

M. Lespets, premier adjoint chargé du personnel communal, rappelle la prochaine vacance d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe au sein des services techniques après mutation du titulaire du poste. Suite à la procédure de recrutement, M. Lespets propose de créer, à compter du 01/09/2016, un poste d'adjoint administratif de 2ème classe en remplacement de celui d'adjoint administratif de 1ère classe. Monsieur le Maire est chargé de la nomination correspondante sur ledit poste.

VOTE UNANIME

Personnel communal - transformation de poste « technique » (086)

Monsieur Lespets informe d'une proposition d'avancement de grade d'un agent des services techniques par promotion interne acceptée par la commission administrative paritaire à l'issue de la notation du personnel pour l'année 2016. Les élus acceptent la transformation dudit poste et par suite décident la suppression du poste à temps complet d'agent de maîtrise et la création de celui du premier grade du cadre d'emplois des techniciens territoriaux à compter du 1^{er} juillet 2016.

VOTE UNANIME

Personnel communal - transformation d'un poste service patrimoine/animation (087)

Monsieur Lespets présente à l'assemblée, qui l'accepte, la transformation d'un poste à temps non complet (13h), d'adjoint du patrimoine 1ère classe en un poste d'adjoint d'animation de première classe.

VOTE UNANIME

Personnel communal - cantine scolaire - mise à disposition (088)

M. Lespets informe l'assemblée d'un besoin de surveillance et d'encadrement des enfants pendant le temps de la cantine scolaire. Mme Dille, adjointe au maire, vice-présidente du CCAS, propose la candidature d'un agent du CCAS pour le renforcement de cette équipe à raison de 8h hebdomadaires soit 2 heures sur 4 jours. Les élus acceptent cette mise à disposition à compter de septembre 2016 d'un adjoint technique principal de 2ème classe pendant la période scolaire. Le montant des salaires et des charges afférentes sera reversé par la commune au CCAS.

VOTE UNANIME

Personnel communal - police municipale (089)

M. Lespets rappelle la délibération portant création d'un poste à temps complet de chef de service de la police municipale à compter du 01/03/2015 et la suppression à cette même date d'un poste de brigadier chef principal en vue de l'inscription de l'agent responsable du service sur une liste d'aptitude. Ledit agent n'étant pas sur une liste, les élus décident d'annuler la délibération citée n° 002 en date du 26/01/2015.

VOTE UNANIME

Piscine municipale (090)

Monsieur Duc, conseiller municipal délégué chargé des sports, propose un réaménagement et l'augmentation des tarifs (appliqués depuis le 3 mai 2010) liés aux entrées de la piscine municipale. Ce réaménagement serait effectif dans trois axes :

- -augmentation du tarif de l'ordre de 5%.
- création d'une carte d'abonnement annuel,
- création d'un tarif spécifique majoré pour les personnes non domiciliées à Loriol.

Des précisions techniques sont apportées par M. Duc.

L'opposition municipale s'inquiète des éventuelles difficultés d'application de la distinction Loriolais/extérieurs et s'interroge sur la cohérence de cette distinction.

M. le Maire précise que cette distinction est fondée sur l'idée d'une équité financière ; le contribuable Loriolais participe également par le biais de la fiscalité locale au financement de la piscine.

Les élus acceptent les nouveaux tarifs avec une majoration globale de 5% et la création d'un tarif « majoré » pour les non Loriolais (délibération affichée en mairie et à la piscine).

21 + 06 VOTANTS: POUR 22 CONTRE 00 ABSTENTION 05

<u>Spectacle gymnase Jean Clément – Ibrahim MAALOUD (091)</u>

Monsieur Doillon, conseiller municipal délégué chargé de la gestion des salles communales, présente une demande de mise à disposition du gymnase Jean Clément présentée par l'association ZAMM de Marsanne en vue d'organiser le spectacle de Ibrahim MAALOUF, le 28 novembre prochain.

L'opposition municipale (M. Malsert) s'inquiète que la mairie prenne désormais l'initiative de conventionner avec des associations non loriolaises en shuntant la prérogative de l'OML sur la répartition des concerts et spectacles à Jean Clément. M. MALSERT précise qu'en conséquence les associations Loriolaises sont privées d'un revenu « potentiel » et note que cette occupation du gymnase est préjudiciable aux clubs sportifs utilisateurs du gymnase, au collège et aux écoles. L'opposition municipale regrette de plus que le tarif de cette mise à disposition soit moins élevé que celui prévu habituellement.

M. le Maire précise que l'année 2016 aura été une année blanche en tenue de spectacle (au préjudice des associations); de plus ce récital d'un trompettiste célèbre montre, si besoin était, que Loriol accueille des spectacles de qualité. M. le Maire rappelle que les associations seront toujours prioritaires dans le calendrier des spectacles. Du reste, l'association ZAMM aurait organisé ce spectacle sur une autre commune. Les membres du conseil acceptent cette mise à disposition du gymnase Jean Clément pour un montant de location de 2 000 euros (plus une caution de 1 525 euros).

21 + 06 VOTANTS: POUR 21 CONTRE 05 ABSTENTION 01

Groupement de commandes relatif au marché public concernant la confection et la livraison de repas préparés en liaison froide pour les cantines et les centres aérés de Loriol (092)

M. Macak, adjoint au maire en charge des questions scolaires, présente à l'assemblée les résultats de la consultation lancée en vue du choix de la société chargée de la confection et la livraison des repas. Suite à cette consultation, la commission spécifique propose à l'assemblée de retenir l'offre de la société API.

Suite à une interrogation de M. Gavarin qui note que le nouveau prix proposé du repas est quasiment identique au précédent alors que les tarifs ont été augmentés lors du dernier conseil, M. Macak fait observer que le déficit annuel du service cantine scolaire reste très élevé >216 900€.

Mme Balligand Poulenas et Mme Jacquot s'interrogent sur les critères d'exigence pour le choix du prestataire (circuit-court, producteurs locaux, produits bio...). M. Viguier précise que la grille d'analyse (incorporée au cahier des charges du marché) apporte tous les éléments détaillés de réponse. Le Conseil valide cette proposition.

VOTE UNANIME

Rivière Drôme – enquête publique (093)

M. Lespets rappelle que toutes les zones de confluence ont des problèmes d'engravement et que la loi sur l'eau règlemente les extractions d'une manière très rigide. M. Lespets présente le projet du Syndicat mixte de la rivière Drôme et de ses affluents de réalisation de travaux d'extraction de matériaux dans le lit de la rivière Drôme sur les communes de Livron et Loriol. Sur demande de M. le Préfet, une

enquête publique relative à la loi sur l'eau concernant lesdits travaux a été ouverte. Celle-ci s'est terminée le 22 juillet, les élus émettent un avis sur ce dossier.

M. Gavarin s'étonne de la date prévue pour cette extraction (octobre).

M. Lespets informe que le choix de la date est la conséquence de la fin des délais administratifs pour le traitement du dossier. La date fixée en octobre est rassurante car à cette période la rivière est en basses eaux.

VOTE UNANIME

Approbation de la modification simplifiée n°8 du PLU - règlement de la zone N (094)

Madame Jacquot propose d'apporter quelques modifications de rédaction du règlement afin de permettre dans ladite zone des stockages rendus nécessaires par des activités d'entretien du lit de la rivière.

VOTE UNANIME

Cession de l'immeuble cadastré section ZE n°93 (095)

M. le Maire et M. Macak rappellent aux membres de l'assemblée la décision d'acquisition (par préemption) par la commune de ce bien au cours de l'année 2014 ; ils rappellent également les différentes demandes présentées successivement par des repreneurs potentiels. Lesdites demandes n'ont pu aboutir à ce jour. Il est présenté à l'assemblée une nouvelle proposition de cession. Après discussion, le conseil municipal accepte la vente de cet immeuble communal à M. Aunet, artisan plombier chauffagiste, pour un prix de vente de 230 000 €.

VOTE UNANIME

• Informations diverses :

L'opposition municipale appelle l'attention des membres de l'assemblée au sujet de divers points particuliers : localisation des activités du centre aéré, signalétique du marché du lundi, mémorial quartier les Blaches, containers à ordures ménagères quartier les Bastides de Colin.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire ordonne la clôture de la séance à 21h40.

Le Maire,

